



ANIMATEUR/RICE EN ACCUEIL DE LOISIRS
MERCREDIS en PERIODE SCOLAIRE

Missions

- accueillir et animer un groupe d'enfants
- assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants
- créer et enrichir des projets d'animation
- se positionner dans une équipe pédagogique

Temps de travail

10h/jour, de 8h à 18h

A prévoir par période, un ou deux temps de réunion de préparation et de bilan (environ 2h en soirée).

Rémunération

Selon la convention collective de l'animation, contrat d'engagement éducatif (CEE)

55 € brut / jour

Lieu de travail

Groupe scolaire des Petites Maisons

Renseignements

Direction de l'accueil de loisirs : 06.16.54.00.16 ou 06.75.24.19.76

Candidatures

Envoyer CV et lettre de motivation par courriel à acm.smu@acl-grenoble.org